

**REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DU DIPLÔME
D'ETAT DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPECIALITE
« PERFECTIONNEMENT SPORTIF » MENTION « RUGBY À XIII »**

Les activités du titulaire du DE JEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « rugby à XIII » s'organisent autour de trois grandes fonctions :

- l'assistant entraîneur d'une équipe évoluant en ligue professionnelle (Super League ou Ligue Elite Rugby à XIII) ;
- l'entraîneur d'un club de niveau Elite 2 et Division Nationale 1 et Junior Elite ;
- le cadre technique, agent au service d'un club, d'un comité, d'une ligue ou de la fédération.

Les clubs de rugby à XIII proposent parfois des heures d'encadrement à temps complet, mais il s'agit majoritairement de temps partiel. De plus, l'activité est exercée le plus souvent en horaires décalés et sur une durée qui correspond à une saison sportive.

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
<i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	<i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i>	<i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 1 et 2 sont définies à l'article A 212-52 du code du sport. Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 3 et 4 sont définies à l'annexe II du présent arrêté.	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
UC 1- CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION			
<p>Participation à la conception de projets et à la direction d'une structure de rugby à XIII</p> <p>Contribution à l'analyse des attentes des prescripteurs</p> <p>Participation au temps de concertation avec les instances dirigeantes</p> <p>Proposition d'actions dans le cadre des objectifs de la structure de rugby à XIII.</p>	<p>C1.1 - Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel</p> <p>C1.2 - Formaliser les éléments d'un projet d'action</p>	<p>Une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.</p> <p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un document écrit analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscrit son action dans le cadre des orientations et des valeurs de la structure de rugby à XIII, dans une perspective éducative - Participe à des diagnostics sur un territoire - Inscrit son action dans le cadre des politiques publiques locales - Prend en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés - Agit dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux - Implique les bénévoles dans la conception - Définit les objectifs d'un projet d'action

<p>Elaboration et partage de programmes sportifs en rugby à XIII.</p> <p>Anticipation des évolutions possibles du projet d'action</p>	<p>C1.3 - Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action</p>	<p>sportif en rugby à XIII.</p> <p>- une soutenance orale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Propose les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics - Organise la mise en œuvre de démarches participatives - Conçoit des démarches d'évaluation - Compose une équipe d'intervenants - Élabore un budget prévisionnel - Négocie avec sa hiérarchie les financements du projet d'action - Prend en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel
---	--	--	--

UC2 : COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION

<p>Coordination d'une équipe bénévole et professionnelle au sein d'une structure de rugby à XIII</p> <p>Organisation des collaborations entre professionnels et bénévoles</p> <p>Gestion de la dynamique de groupe</p> <p>Définition des choix techniques et stratégiques</p> <p>Conception de la communication</p> <p>Représentation de la structure auprès des différents acteurs et partenaires</p>	<p>C2.1 - Animer une équipe de travail</p> <p>C2.2 - Promouvoir les actions programmées</p> <p>C2.3 - Gérer la logistique des programmes d'action</p> <p>C2.4 - Animer la démarche qualité</p>	<p>Une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.</p> <p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un document écrit analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif en rugby à XIII. - une soutenance orale. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participe au recrutement - Anime les réunions au sein de la structure de rugby à XIII - Met en œuvre les procédures de travail - Participe aux actions de tutorat dans la structure de rugby à XIII - Facilite les démarches participatives au sein de la structure de rugby à XIII - Accompagne le développement des membres de l'équipe - Représente la structure de rugby à XIII - Conçoit une démarche de communication - Participe aux actions des réseaux partenaires - Contrôle le budget des actions programmées - Gère les partenariats financiers - Planifie l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels - Rend compte de l'utilisation des moyens
--	--	--	--

			financiers - Anticipe les besoins en termes logistique - Organise la maintenance technique - Veille au respect des procédures de travail - Adapte le programme d'action en cas de nécessité - Effectue le bilan des actions réalisées
UC3 : CONDUIRE UNE DÉMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN RUGBY A XIII			
<p>Encadrement d'activités de perfectionnement sportif en rugby à XIII (enseignement et entraînement)</p> <p>Proposition de programmes de perfectionnement sportif dans le cadre des objectifs de la structure de rugby à XIII</p> <p>Définition des modes d'intervention à caractère technique</p> <p>Proposition de démarches d'entraînement adaptées aux objectifs et aux compétiteurs</p> <p>Encadrement des apprentissages techniques en rugby à XIII</p> <p>Conduite de temps de perfectionnement en rugby à XIII</p> <p>Analyse des potentiels et des limites des compétiteurs</p> <p>Accompagnement des compétiteurs dans l'analyse de leur pratique</p> <p>Conception d'interventions dans le champ de la formation en rugby à XIII</p> <p>Mise en œuvre de situations formatives en rugby à XIII</p>	<p>C3.1 - Conduire une démarche d'enseignement en rugby à XIII</p> <p>C3.2 - Conduire une démarche d'entraînement en rugby à XIII</p> <p>C3.3 - Conduire des actions de formation en rugby à XIII</p>	<p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de :</p> <p>- un entretien sur la base d'un compte-rendu d'expérience personnelle présentant et justifiant la conception d'un projet d'entraînement pour la saison en cours, sa conduite, son évaluation et les perspectives pour la saison future.</p> <p>- une mise en situation professionnelle de formation de cadres suivie d'un entretien</p> <p>- une mise en situation professionnelle d'encadrement durant laquelle le candidat conduit une séance d'entraînement, préalablement préparée, suivie d'un entretien.</p>	<p>Le candidat :</p> <p>- Définit une progression pédagogique en rugby à XIII</p> <p>- Conduit un enseignement en rugby à XIII</p> <p>- Régule son intervention en fonction des réactions du public</p> <p>- Évalue un cycle d'enseignement en rugby à XIII</p> <p>- Définit le plan d'entraînement en rugby à XIII</p> <p>- Conduit l'entraînement en rugby à XIII</p> <p>- Encadre un groupe dans le cadre de la compétition en rugby à XIII</p> <p>- Évalue le cycle d'entraînement en rugby à XIII</p> <p>- Élabore des scénarios pédagogiques en rugby à XIII</p> <p>- Prépare les supports de ses interventions en rugby à XIII</p> <p>- Met en œuvre une situation formative en rugby à XIII</p> <p>- Adapte son intervention aux réactions des stagiaires en rugby à XIII</p> <p>- Évalue des actions de formation en rugby à XIII</p>

			XIII
UC 4 : ENCADRER LE RUGBY À XIII EN SÉCURITÉ			
<p>Encadrement du rugby à XIII en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers</p> <p>Vérification de la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité rugby à XIII</p> <p>Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en rugby à XIII.</p>	<p>C4.1 - Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en rugby à XIII</p> <p>C4.2 - Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants de rugby à XIII</p> <p>C4.3 - Assurer la sécurité des pratiquants de rugby à XIII et des tiers</p>	<p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une présentation orale lors de laquelle le candidat justifie ses choix sécuritaires dans la conception et la mise en œuvre du projet d'entraînement - un entretien permettant aux évaluateurs de vérifier la capacité du candidat à encadrer le rugby à XIII en sécurité. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évalue les risques objectifs liés à la pratique du rugby à XIII - Évalue ses propres capacités à effectuer une démonstration technique en rugby à XIII - Explicite les différents éléments de la démonstration technique en rugby à XIII - Évalue les risques objectifs liés à l'activité rugby à XIII pour le pratiquant - Anticipe les risques potentiels pour le pratiquant de rugby à XIII - Maîtrise le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident en rugby à XIII - Évalue les risques objectifs liés au contexte de pratique du rugby à XIII - Anticipe les risques juridiques liés à la pratique du rugby à XIII et au milieu dans lequel il se pratique - Assure la sécurité passive des équipements de rugby à XIII - Préviend les comportements à risque en rugby à XIII - Agit en cas de maltraitance des mineurs